

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2024-102

Date de la convocation : 12/12/2024

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 19

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoît SINGLIT.

Présents : Mmes Danielle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLOT, Françoise PAYEN et MM Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT-CHAUVEY, Désiré NANJL, Gérald LORFEUVRE, René SALEZ et Benoît SINGLIT.

Représentés : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVEY, M. Pierre POTRON donne pouvoir à M. Désiré NANJL, M. Michel MEIS donne pouvoir à M. Gérald LORFEUVRE, M. Christophe MANCEAUX donne pouvoir à Mme Valentine DION.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : DEGREVEMENT DE LOYER LOGEMENT EXERMONT

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2020/55 du 9 septembre 2020 confiant délégation au Bureau pour fixer le montant des loyers des logements communaux réhabilités sous maîtrise d'ouvrage communautaire ainsi que toute révision et/ou modification de ces loyers et/ou dégrèvement exceptionnel ;

Vu les désagréments occasionnés par le dégât des eaux et le dysfonctionnement de la ventilation de la fosse septique ;

Vu l'avis remis par la commission Habitat-Urbanisme lors de la réunion du 3 décembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'opérer un dégrèvement de loyer de 600 €, à répartir sur 2 appels de loyers.
- **CHARGE** le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN

Le Président,



Benoît SINGLIT